

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 10 mai 2021 à 20h00
Présidence : M. Luc Magnollay
Salle polyvalente

Après les salutations d'usage aux Conseillers et à la Municipalité, le Président rappelle que la séance se déroule à nouveau hors de la salle habituelle et avec les mêmes équipements et règles que les fois précédentes en raison de la pandémie Covid19. Le Président salue la Municipalité, la Secrétaire communale Mme S. Ruchet, la Boursière Mme. I Ciampi, la Secrétaire Mme F. Gantin, ainsi que le public et les représentants de la presse : journal de Morges et journal de la Côte. Enfin, chacun est invité à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Deux membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 15 février 2021
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n°02/2021 Relatif à une demande de crédit de réalisation de CHF 14'525'000.- pour la construction d'une salle multifonctions composée d'une salle de gymnastique triple, d'un restaurant scolaire avec cuisine professionnelle et de vestiaires extérieurs sur la parcelle no 558 "Les Communaux"
6. Préavis n°01/2021 Relatif à une demande de crédit de CHF 1'338'000.- pour rénover et aménager les infrastructures sur le site "Les Communaux"
7. **Motion déposée par M. N. Plumey « Offrir aux habitants d'Etoy une variante de transports par une mobilité douce »**
8. Propositions individuelles

Ordre du jour modifié accepté à l'unanimité

1. Appel :

48 Conseillers participent à la séance, 2 excusés. Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 15 février 2021 :

Corrections demandées par :

M. A. Magnollay :

Page 2688: Sous la réponse de notre Syndic, je propose d'ajouter la question de notre Président qui était de savoir si j'étais satisfait de la réponse et ma réponse qui était négative.

Le procès-verbal modifié est accepté à la majorité (1 abstention)

3. Communications du Bureau du Conseil :

- M. L. Magnollay – Président :

Je vous informe que nous avons déplacé la séance du Conseil initialement prévue le 25 octobre au 1^{er} novembre à cause des vacances scolaires. Je souhaite tout particulièrement remercier toutes les personnes qui se sont engagées pour les dépouillements des élections les 7 et 28 mars dernier. Le 7 mars fût une grosse journée avec 3 objets fédéraux auxquels les Etierruz ont répondu non à « oui à l'interdiction de se dissimuler le visage », non aux « services d'identification électroniques » et non au « partenariat économique avec l'Indonésie ». Le taux de participation pour ces trois objets s'est situé autour de 58,8% ce qui est bien, contre une participation de 41,53% pour les élections de la Municipalité et 38,29% pour l'élection du Conseil communal. Nous avons dû organiser un deuxième tour pour élire huit Conseillers manquants. Je félicite au passage la Municipalité in corpore et tous les Conseillers qui se sont réengagés pour leur réélection. J'ai eu quelques messages pour savoir s'il y avait eu des voix éparses pour la Municipalité, et comment elles se répartissaient. Nous n'avons effectivement rien communiqué sur le PV officiel. Il y a eu beaucoup de voix éparses, 193 au total, réparties sur 59 personnes dont 52 candidats au Conseil communal. Beaucoup de ces voix éparses doivent être le résultat d'une incompréhension des électeurs qui ont pris le bulletin libellé Municipalité pour voter pour des Conseillers communaux. Je vais quand même vous donner quelques scores dans l'ordre décroissant : votre Président avec 17 voix, Chantal Herzog 10 voix, Boris Cuanoud et Patrick Lüthi 8 voix, Florian Magnollay, Sophie Thury et Yolanda Barrientos 7 voix, Laurence Jobin 6 voix et je m'arrêterai là, ces résultats n'étant pas vraiment significatifs. Dernier point, nous devons nous déterminer lors du prochain Conseil sur le règlement des arbres, le préavis devrait sortir d'ici demain. Je demanderai donc à la Commission de se réunir rapidement, les délais sont assez courts.

Votations 2021: 7 mars (élections communales générales) / 28 mars (2^{ème} tour) / 25 avril (Suppléants) / 13 juin / 26 septembre / 28 novembre.

Séances CC 2021	Remise des rapports	Commentaires
15 février	03 février	
29 mars	17 mars	Annulé
10 mai	28 avril	
21 juin	9 juin	
13 septembre	1 septembre	
1 novembre	25 octobre	
13 décembre	01 décembre	Repas de fin d'année

3 juin 19h00 : Installation des autorités par Mme. la Préfète

4. Communications de la Municipalité :

a) M. J. Fernandez - Syndic :

Nous avons continué jusqu'à fin avril à aider les commerces dont nous sommes bailleurs par notamment la retenue du paiement des loyers. Reprise de l'épicerie : l'entreprise qui a repris est dirigée par une enfant d'Etoy, Aurélie Daiz, je vous encourage donc à aller voir la nouvelle épicerie de notre village. Avant de passer au plat principal de ce soir, même si on ne peut pas aller sur la terrasse, pour le préavis 1, nous devons vous informer sur les offres qui étaient en attente : elles sont rentrées, très intéressantes mais actuellement en cours de vérification. Pour le préavis 2, il y avait trois points en suspens : les MCR et l'agrandissement : ceux-là sont dans la fourchette définie dans le préavis. La sonorisation : nous avons reçu les offres qui sont en cours d'analyse.

5. Préavis n°02/2021 Relatif à une demande de crédit de réalisation de CHF 14'525'000.- pour la construction d'une salle multifonctions composée d'une salle de gymnastique triple, d'un restaurant scolaire avec cuisine professionnelle et de vestiaires extérieurs sur la parcelle no 558 "Les Communaux"

- M. T. Tribolet lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc en tant que rapporteur.

- M. L. Magnollay – Président : Merci M. Tribolet. La Commission des finances souhaite réagir avant la prise de parole de leur rapporteur.

- M. F. Magnollay : La Commission des finances se doit de vous donner quelques explications en plus de ce qu'elle a écrit dans son rapport. Tout d'abord elle remercie très sincèrement la Municipalité de mettre à disposition des membres du Conseil l'ensemble des points qui ont donné lieu à des questions et l'ensemble des thèmes qui ont été abordés par la Commission des finances. Je crois que c'est un bon outil qui permet de se forger une opinion. En général, car on sort un tout petit peu du cadre financier pur, la Commission des finances trouve que le projet n'est pas encore arrivé à maturation. Je pense que le terme de maturation, qui est souvent utilisé pour le fromage, peut ici s'utiliser pour le projet. Sur le plan

financier, vous l'avez lu, les questionnements sont nombreux : ils sont dus à la fin de cette pandémie, à la reprise économique s'il y en a une, à l'évolution de la société dans le sens très large. Les hypothèses d'analyses financières prospectives qui ont été retenues par la Municipalité sont considérées par la Commission des finances comme solides, comme probablement justes mais peut être fausses. Il y a donc des incertitudes profondes au sujet des hypothèses de base, ces dernières restent logiques aux yeux de la Commission des finances. Il y a plein de questionnements et d'incertitudes dans ce rapport, la Commission des finances a été concentrée sur l'article 46 du règlement du Conseil communal qui prévoit que la Commission peut accepter un préavis, modifier/amender le préavis, renvoyer le préavis à la Municipalité pour nouvelle étude, ou rejeter le préavis. Nous étions donc dans une situation inconfortable parce que si les hypothèses sont bonnes on n'a pas de souci mais personne ne sait si elles sont mauvaises car personne dans cette salle n'a de boule de cristal. On peut quand même partir sur le fait que l'avenir doit être construit intelligemment. Comme vous avez pu le lire dans la pré-conclusion du rapport de la Commission des finances, si le Conseil communal accepte le préavis ce soir, on attend de la Municipalité qu'elle fasse preuve d'économies et de prudence et M. Le Syndic nous l'a dit à l'instant, les chiffres qui sont maintenant connus sont dans le cadre, on peut donc parler de prudence, et la deuxième recommandation serait : ne faudrait-il pas attendre avant de lancer les travaux ? Voilà pourquoi vous trouvez des conclusions assez abruptes du rapport de la Commission des finances qui encore une fois, sur une base des chiffres qui ont été alignés, montre que ce préavis est tout à fait possible.

- M. L. Magnollay – Président : Je tiens également à remercier la Commission des finances et la Municipalité d'avoir mis à disposition les questions et réponses qui ont été abordées lors de vos débats, c'est une grande première pour le Conseil communal. Cela ne coulait pas de source, il a fallu quand même en discuter et je remercie chacun d'avoir fait le nécessaire pour vous fournir un maximum d'informations.

- M. D. Olaya lit les conclusions du rapport de la Commission des finances en tant que rapporteur.

- M. L. Magnollay – Président : Je constate que les conclusions des deux Commissions sont identiques à celles du préavis. J'espère que vous avez tous obtenu les informations nécessaires pour prendre une décision ce soir, que vous avez trouvé sur notre serveur de nombreuses informations qui auront pu vous être utiles. Place à la discussion et la dissipation des dernières zones d'ombre.

- M. A. Allaman : Je tiens d'abord à préciser que j'interviens ici en qualité de Conseiller communal et non en tant que membre de la Commission des finances. Permettez-moi tout d'abord de m'exprimer sur le fond de la question : au vu de la répartition des tâches entre Canton et Commune, difficile d'imaginer un investissement discrétionnaire plus important que celui destiné à favoriser l'éducation et à permettre à ses habitants d'exercer les

activités sportives dans de bonnes conditions. Récemment une étude diffusée sur la RTS démontrait même l'influence directe du sport sur les performances intellectuelles des jeunes : « men sana in corpore sano », c'est bien connu et plus vrai que jamais. Dans nos environs immédiats, je dois admettre que la situation n'est pas idéale. En ma qualité de père de famille, je me suis vu contraint de me transformer en chauffeur de taxi plusieurs fois par semaine et de multiplier les aller retours vers des endroits aussi peu accueillants que Pré Baulan, pour permettre à certains de mes enfants d'exercer leurs activités. Donc rien n'aurait été plus pratique pour moi que de bénéficier d'une installation comme celle dont le financement vous est proposé aujourd'hui. Au sein de la Commission des finances j'ai participé à de très nombreuses séances pour débattre de la faisabilité financière de ce projet. Pendant la saison 1 celle du projet d'étude, puis la saison 2 celle du projet de construction. Nous avons décortiqué le projet sous tous les angles possibles et imaginables. Ces analyses ont été menées conjointement par la Commission des finances et par la Municipalité. Elles ont été faites avec le plus grand sérieux et j'oserais même dire avec le plus grand professionnalisme. Il n'a été à aucun moment démontré que cette dépense ne serait pas supportable pour notre Commune au point même qu'il a été débattu amicalement au sein de la Commission de savoir s'il était encore permis à l'un de nous d'avoir un avis négatif même minoritaire sur ce préavis. Et pourtant le Conseiller communal, qui a fait le serment de laisser ses intérêts personnels de côté pour ne s'intéresser qu'à ceux de la collectivité, ne peut s'empêcher de voir ce projet et surtout son financement sous un angle totalement différent. Avec mon épouse je me sens coresponsable des finances de mon ménage : pour moi, la seule faisabilité financière d'un achat n'est pas suffisante. Cet achat doit également s'analyser au regard de l'adéquation de la dépense à la taille du portemonnaie du ménage. Avec des taux d'intérêt si ridiculement bas en ce moment, avec l'appétit des banques à faire des affaires et à faire circuler l'argent, il est fort probable, même si je n'ai pas fait l'exercice, que j'aurais pu obtenir le financement d'une voiture de grand luxe d'un prix triple de celle qui répond à mes besoins. Il est également fort probable, au prix de quelques sacrifices, que je pourrais en financer l'entretien, mais est-ce que je veux le faire ? Rien n'est moins sûr. Et c'est la gestion des finances qui me dit de ne pas le faire. Les constructions des salles triples qui ont été citées en exemple, Châtel St Denis ou St-Prex, sont sur des communes respectivement de 7'000 et 5'700 habitants, soit à peu près deux fois la taille de la nôtre. Nous vivons depuis quinze mois la crise la plus violente depuis la deuxième guerre mondiale. Bien malin est celui qui sait où nous en sommes : est-ce qu'on est au début, ou à la fin ? Peut-être, mais les mauvaises nouvelles économiques se multiplient et on aurait tort de se fier à certains indicateurs économiques optimistes : certaines banques font le meilleur résultat de leur histoire, les cent plus grandes fortunes mondiales ont encore accru leur fortune. Certes les taux d'intérêt sont très bas mais de nombreux économistes estiment qu'il s'agit là

d'une bulle prête à exploser avec une violence encore jamais vue. J'espère sincèrement qu'ils se trompent mais devant une telle inconnue ne devrions-nous pas faire preuve d'une plus grande vigilance ? N'est-il pas urgent d'attendre, de voir à quoi va ressembler le monde post-Covid à une heure où même les restaurateurs savent à peine quand et comment ils pourront rouvrir. Les investissements dans l'éducation et le sport sont une très grande priorité c'est vrai mais n'oublions pas que nous nous devons d'entretenir les infrastructures existantes, que de grandes dépenses vitales nous attendent, je pense par exemple à l'épuration des eaux, et que la facture sociale pour le soutien des perdants de cette crise va nous être présentée. Toutes les hypothèses et tous les modèles explorés ont démontré la faisabilité de l'opération, mais toutes ces hypothèses sont basées sur la continuité, même honnêtement pessimiste, des chiffres mais jamais sur une rupture des chiffres. Si cette rupture se présente sous la forme d'un effet ciseaux entre baisse spectaculaire des revenus fiscaux et augmentation spectaculaire des charges sociales associées à un zeste de hausse des taux d'intérêt, alors nous passerons du statut de commune riche et solide à celui d'une commune à la situation bien plus préoccupante, endettée à raison de plus de la moitié de son plafond maximal légal. C'est pourquoi je propose au Conseil communal de refuser le préavis et, pour assurer la pleine expression sans pression de tous les membres, je demande qu'en vertu de l'article 81 de notre règlement, il soit procédé à un vote à bulletin secret.

- M. L. Magnollay – Président : Merci M. Allaman pour cette prise de position.

- M. M.-O. Christinat : Je trouve que la Commission des finances au vu des outils fournis par la Municipalité a conclu que le projet était réalisable financièrement, tout le reste sort de son domaine de compétence.

- M. L. Magnollay – Président : Merci M. Christinat, mais chacun a le droit d'avoir un avis.

- M. U Rattenni : Ce soir si je prends la parole c'est pour vous faire écho de mon terrain professionnel à savoir que je travaille au centre des jeunes d'Etoy et également à l'accueil parascolaire de la cantine. Chaque jour on accueille environ une centaine d'enfants dans les locaux juste ici, et je constate au quotidien que ces locaux ne sont plus adaptés et la perspective qui est proposée par ce préavis annonce un avenir réjouissant de par le fait d'avoir un espace qui sera dédié à une cantine scolaire avec la possibilité d'avoir une cuisine professionnelle, ainsi les repas proposés aux enfants seraient cuisinés sur place, l'espace où ils seraient accueillis serait prévu à cet effet ce qui est très pertinent pour l'avenir et le développement de la Commune. Etant également au contact de la Jeunesse par le Centre des Jeunes, je réalise que le fait d'avoir accès à une salle de gym nous permettrait de développer ce Centre, de proposer de nouvelles animations, et développer de nouvelles sociétés avec ces jeunes. Au niveau de mon côté associatif, j'ai développé une association en lien avec le parc du street workout :

aujourd'hui nous sommes plus de septante membres et il est vraiment difficile pour nous d'avoir des créneaux pour développer ce sport et ce malgré la forte demande. Du coup la pertinence de la salle triple dans les perspectives d'avenir fait aussi tout son sens. Ce soir le vote n'est pas uniquement en lien avec la finance mais il s'agit aussi d'investir pour la Jeunesse de ce village qui se développe de façon exponentielle et dont j'en suis le porte-parole ce soir. Je vous demande de prendre ceci en compte lors de votre vote.

- M. V. Payot : Je suis très étonné de voir le rapport de la Commission des finances. On nous fait une leçon, un rapport de cinq pages, ce qui est assez exceptionnel pour un préavis ordinaire même si c'est une grosse question, et elle nous dit finalement qu'on peut le faire, qu'on a les moyens de le faire, qu'on n'a pas de boule de cristal – personne ne l'a – mais on peut le faire, mais il faudrait ne pas le faire. Je suis un peu étonné parce qu'on a mis tous les éléments en avant depuis maintenant plus d'une année, on a reporté à la demande de la Commission des finances le préavis sur le financement de l'étude, et maintenant ben non... on ne peut pas mais on peut. Je crois qu'il n'est plus question de savoir si on a besoin de cette salle ou pas, on sait qu'on en a besoin, donc à mon avis, il faut y aller. Si une collectivité publique ne peut pas investir maintenant, que va-t-il se passer ? Les ménages n'investiront pas non plus donc on va aggraver la situation. Donc allons-y, on est une collectivité publique, on a un besoin, allons-y. Merci.

- M. T. Tribolet : J'enlève ma casquette de membre de la Commission ad hoc pour prendre celle de Conseiller communal. Je voulais de nouveau appuyer la question du besoin : on a eu plusieurs discussions au sein de l'USL avec toutes les sociétés locales, on a vu dans le « Petit Etierruz » des interviews de présidents de sociétés locales qui sont en galère, qui ne trouvent pas d'espace pour exercer leurs activités. Typiquement, cette semaine, ce sont toutes les heures de tennis qui tombent à l'eau. Ce sont des dizaines et des dizaines d'enfants qui ne pourront pas exercer leur sport alors que si on avait les infrastructures qui le permettraient, ce seraient des heures de gagné, ce seraient des enfants qui pratiqueraient leur sport au lieu d'être coincés à la maison chez eux. Je pense que la question du besoin a été analysée, elle a déjà été explicitée deux fois lors du préavis sur l'étude de faisabilité . Il y a un réel besoin, une réelle envie de voir le paysage associatif du village prendre de l'importance, notamment au vu de la demande fantastique sur les clubs de sports de la région, ceci dû au Covid, qui a eu un effet bénéfique sur l'économie locale avec les gens qui se rapprochent des activités proches de chez eux. Je pense qu'il faut profiter de cette occasion pour offrir des infrastructures qui sont à la hauteur des ambitions et de la qualité de vie dans notre village d'Etoy. J'encourage donc les Conseillers à accepter ce projet aujourd'hui.

- M. F. Magnollay : J'enlève aussi ma casquette de membre de la Commission des finances pour m'exprimer en tant que citoyen et Conseiller communal. Je n'ai pas de mot d'ordre pour le vote mais j'ai quand même une inquiétude c'est que la Commission ad hoc ne

nous a rien dit sur le projet. Elle nous confirme qu'il y a des besoins, on est tous d'accord là-dessus. On a tous des besoins mais à un moment donné on se pose tous la question si on a les moyens de payer ce qu'on a envie d'avoir ou d'entretenir ce qu'on a envie d'avoir. Et je relève encore une fois que la Commission ad hoc ne nous dit rien au niveau des demandes d'offres qui ont été faites, est-ce que le projet en lui-même est bon ? Est-ce que les matériaux utilisés sont adéquats au vingt-et-unième siècle ? A mon sens, techniquement, il y a quand même toute une série de questions qui se posent et je n'ai rien vu de cela dans le rapport.

- Mme. S. Thury : C'est vrai que la question de Florian peut être un peu d'actualité mais pour nous ce n'était pas primordial de savoir si le matériel serait adéquat aux sociétés... parce que oui il l'est, en tout cas de ce qu'on a pu voir et de ce qu'on a pu constater. Je prends la parole en tant que présidente des sociétés locales et je vous assure que vraiment les sociétés ont une demande importante vis-à-vis des créneaux horaires pour la salle, on est vraiment en manque et c'est chaque fois la galère pour trouver des possibilités des arrangements, souvent elles s'arrangent entre elles, je pense qu'il y a un réel besoin au niveau des sociétés sportives mais aussi au niveau parascolaire et de l'école. C'est pour toutes ces raisons que je demande aux Conseillers de voter en faveur de ce préavis.

- M. A. Magnollay : J'aurais une question pour la Municipalité. On a entendu de mon homonyme qu'il était urgent d'attendre, la Commission des finances a posé un certain nombre de questions, comme savoir s'il était opportun de lancer les travaux tout de suite tout en recommandant de voter oui. Si le Conseil ce soir décide de voter oui, est-ce que vous avez prévu d'attendre par exemple une année ou deux pour voir le développement de la situation face au Covid ou est-ce que vous avez d'autres projets ?

- M. J. Fernandez : Une précision s'il vous plait : quel autre projet ?

- M. A. Magnollay : J'ai parlé d'autres projets dans le sens d'attendre.

- M. J. Fernandez : Nous n'avons pas le projet d'attendre. En termes de taux c'est le moment. Si nous avons prévu d'attendre, nous n'aurions pas demandé des offres aux entreprises et prévu ainsi de les faire attendre. Ces offres sont rentrées, elles ont été étudiées, celle qui a été choisie est là. Si nous devons attendre des années il nous faudrait recommencer tout le circuit. Donc une fois qu'il y a les choses il faut y aller.

- M. C. FÜRER : J'aimerais revenir sur les autres projets : une question pour la Commission des finances qui parle dans son rapport, à la page 3 de plan d'investissement : « La réalisation de l'ensemble du plan d'investissement produit un dépassement du plafond de la dette ». Je ne suis pas sûr de comprendre de quel plan d'investissement on parle, il me semblait que celui sur lequel on avait voté de CHF 26'000'000.- tenait compte d'un immeuble pour CHF 12'000'000.- puis de cette salle pour je crois CHF 6'000'000.-. Si l'immeuble ne se fait pas et que la salle est doublée, comment on arrive à dépasser ce plafond ? Ou est-ce que la Commission des finances a un plan d'investissement futur comme elle le mentionne

dans le paragraphe du dessus « plan d'investissement 2021-2030 », sur lequel nous n'avons aucune information ?

- M. F. Magnollay : La Commission des finances a été nantie d'un certains nombres de détails. Elle a fait un travail en profondeur avec la Municipalité et notamment Mme. I. Ciampi que je tiens tout particulièrement à remercier pour le travail ardu, précieux et précis. On nous a présenté un plan d'investissement qui court de 2021 à 2030 dont le total représente plus de CHF 35'000'000.-, comme nous avons un plafond d'endettement de CHF 34'000'000.-, la Commission a pu noter qu'on était au-dessus.

- M. C. FÜRER : Merci, pour rebondir et envoyer la question à la Municipalité : si on a un plan d'investissement qui serait dépassé de CHF 1'000'000.- si j'ai bien suivi, quel autre projet pourrait ou devrait être mis entre parenthèse ?

- M. J. Fernandez : Il y a deux choses : effectivement nous avons présenté un plan d'investissement sur dix ans car nous avons fait un calcul sur une durée de dix ans. Logiquement notre plafond d'endettement actuel est de CHF 34'000'000.-, le nouveau Conseil sera appelé à voter un nouveau plafond d'endettement de 2021 à 2026, on ne peut pas prévoir ce que votera le Conseil entre 2026 et 2030 mais pour la clarté des choses au niveau du plafonnement financier on a présenté ce plan sur dix ans. Comme Clos Devant a été repoussé, si on enlève les CHF 12'000'000.- liés, notre plafond d'endettement actuel n'est largement pas atteint.

- M. G. Biondi Morra : J'avais quelques questions que j'ai envoyées à travers vous M. le Président avant le début de la séance, auxquelles je n'ai pas reçu de réponse. Je voulais comprendre un peu mieux la situation financière de la Commune en particulier l'impact Covid sur les revenus de celle-ci, on doit quand même avoir une certaine visibilité sur les acomptes par exemple, et aussi l'évolution du taux de chômage dans la Commune. En tant que Conseiller communal je n'ai pas vraiment de visibilité là-dessus or j'ai quand même passé pas mal à travers tous les documents. Est-ce qu'il y a quoi que ce soit d'autre comme métriques pour comprendre si on voit un impact sur la Commune au niveau de ses revenus ou de ses dépenses ?

- M. J. Fernandez : Les comptes 2020 sont très bons, nous avons CHF 102'000.- d'entrées d'impôts supplémentaires, nous avons pu mettre en réserve et nous avons une marge d'autofinancement de CHF 2'200'000.-. Je ne peux pas en dire plus. Actuellement c'est très bon. Personne ne peut prévoir ce qui va arriver dans la suite, on en a tenu compte dans les budgets actuels avec une baisse dans le budget de 2021 par exemple. Même notre grand argentier cantonal n'a pas les éléments pour nous dire ce qui va se passer. On part avec confiance. Les taux de chômage sur la Commune nous sont inconnus car relevant du cantonal.

- M. M. Corthay : Pour revenir en tant que membre de la Commission ad hoc, sur la question comme quoi on n'avait pas débattu des matériaux utilisés ; c'est vrai que nous ne l'avons pas mis dans notre rapport mais ce qu'on a constaté c'est que tout a été bien choisi et

bien étudié. Si on avait vu des choses qui ne nous paraissaient pas justes on l'aurait peut-être mentionné. Pour nous, dans nos compétences, on trouvait que cela jouait très bien. En tant que Conseiller je trouve que le besoin de cette salle n'est pas limité aux sports ou à la cantine mais aussi dans le besoin de libérer cette salle de ce soir, qui a une scène et qui pourra être utilisée pour du théâtre, pour des activités culturelles, ce qu'on ne peut plus faire actuellement à cause de la situation. De pouvoir accueillir des activités culturelles offrira des possibilités à tous ces métiers qui n'ont plus grand-chose à se mettre sous la dent et cela représente donc un réel besoin pour la relance selon moi.

- M. M.-O. Christinat : Je suis Conseiller depuis un certain temps. Je suis navré de voir que la Commission des finances réitère ses manœuvres d'octobre 2018. A ce moment-là elle avait réussi à occulter le besoin, la nécessité, l'utilité de ce projet pour faire peur, et elle avait réussi à obtenir l'adhésion des deux tiers du Conseil pour repousser le projet pour des raisons d'incertitudes financières. Le 6 mai 2019, elle avait développé un outil d'évaluation financière avec la Municipalité et c'était bleu ciel, tout nous permettait d'aller de l'avant. J'ai l'impression qu'elle veut refaire la même chose ce soir, c'est-à-dire occulter le fonds du problème : on a besoin de cette salle. Ce n'est pas une voiture luxueuse ou Bentley comme dit à l'époque. Il n'y a pas que le besoin de la salle triple, il y a aussi la libération de la salle polyvalente... La Commission des finances est chargée de veiller à la santé de l'économie de la Commune, or le fait de proposer de renvoyer et d'attendre a un coût certain, et ce serait gaspiller tout le travail de qualité fait par la Municipalité jusque-là.

- M. C. Viquerat : Je voudrais revenir sur l'intervention de M. Magnollay et sur une des remarques faites dans leur rapport. C'était à propos de l'analyse financière prospective « la réalisation de l'ensemble des investissements concernés met en lumière un total de dettes dépassant CHF 20'000'000.- en 2027 et de CHF 30'000'000.- dès 2028 ». Alors, et ça c'est la réponse de la Municipalité, c'est vrai que les chiffres qu'on a montrés ont été calculés avec des estimations financières qui prévoyaient des investissements de la salle de ce soir et autres que Clos Devant qu'on a déjà mentionné tout à l'heure. Le total, comme dit par M. Magnollay, c'était à peu près CHF 35'000'000.- sur dix ans à partir de cette année. Mais l'objectif était aussi de montrer à la Commission, au cas où la Commune consentirait à investir dans la salle multifonctions en 2021 ou 2022, et également dans un immeuble Clos Devant en 2026-2028, que la dette prévisionnelle atteindrait les montants calculés avec des revenus très prudents, c'est-à-dire CHF 20'000'000.- en 2027 et CHF 30'000'000.- à partir de 2028. Mais en reportant le projet Clos Devant, je rappelle que c'est quand même un montant de CHF 12'000'000.-, où en le faisant financer différemment, la dette prévisionnelle ne dépasserait pas CHF 18'000'000.- malgré le solde de CHF 23'000'000.- d'investissements présenté par la Commune toujours dans cette période de dix ans. Nous constatons donc que la Commission des

finances essaye de vous faire peur en parlant de CHF 35'000'000.- mais la dette nette, qui prend en compte également les revenus et les dépenses courantes, fait qu'on ne dépasserait pas CHF 18'000'000.- d'endettement avec des revenus très très très prudents. Si on fait en plus Clos Devant, on atteindrait en effet CHF 20'000'000.- en 2027 et CHF 30'000'000.- en 2028, mais les montants montrés à la Commission des finances dans cette estimation montrent également que ça redescend dès les années suivantes car dans tous les cas il n'y a pas que des dépenses, il y a aussi des revenus qui vont avec ces investissements.

- M. F. Magnollay : Je me sens un tout petit peu obligé de reprendre les propos de M. C. Viquerat. La Commission des finances a voulu tout mettre sur la table, je crois qu'on ne peut pas dire le contraire. On a même réussi à ce que vous receviez toutes les questions et toutes les réponses de la Municipalité. Ce qui nous importait c'est que par rapport à ce que la Municipalité nous a présenté, c'est-à-dire ce plan à CHF 35'000'000.- dont parle aussi Charly ce qui prouve que personne ne triche ou ne dit quelque chose de faux, on avait à faire à un business plan pour les dix ans à venir. Maintenant si on dit qu'il y a une dette de CHF 20'000'000.- à un moment donné, la Commission des finances n'a jamais dit que c'était une catastrophe ou que c'était dangereux. On a donné l'information tout à fait brute en vous disant que nous n'avions pas de boule de cristal. Il ne faut pas vouloir faire dire les choses qui ne sont pas écrites M. Viquerat, s'il vous plaît.

- M. C. Delétra : Pour essayer d'éviter un ping-pong, j'aimerais, en tant qu'ancien membre de la Commission des finances mais aussi en tant que Conseiller, remercier vraiment très chaleureusement la Commission des finances pour le travail pointu qu'elle a fait : c'était vraiment beaucoup beaucoup de séances, qui étaient ardues avec des estimations, des idées, des hypothèses qui ont été émises et je pense que le travail fait doit être salué. On a la chance dans notre Commune d'Etoy d'avoir une Commission des finances qui prend son rôle à cœur et qui essaye vraiment de poser les choses sur la table. La décision nous revient à nous tous Conseillers, mais au moins on a les éléments qui ont été posés, de manière neutre ou plus ou moins neutre par la Commission des finances. Maintenant si on va sur le fond sur projet : je crois que la nécessité d'une salle triple dans la région d'Etoy a été démontrée à maintes reprises. La Commission des finances nous a aussi montré qu'on a les moyens de financer cette salle, alors maintenant j'aurais envie de dire, allons-y. Et en effet, peut-être qu'en 2028 on devra décaler de quelques années un projet ou qu'on devra diminuer la taille d'un projet, c'est possible mais maintenant, en 2021 on a un besoin et les moyens de le financer donc je pense qu'on doit y aller et qu'on doit aussi remercier la Commission des finances pour tout le travail effectué qui nous permet de prendre cette décision en toute connaissance de cause et de manière vraiment concrète. Je vous encourage fortement à glisser un oui dans l'urne.

- M. T. Creteigny : Dans le rapport de la Commission de gestion il y a une suggestion de faire des provisions pour les travaux futurs, je trouvais ça intéressant et je voudrais savoir ce que la Municipalité avait comme avis sur cette recommandation.

- M. J. Fernandez : Il y a deux éléments dans le rapport de la Commission des finances : il y a un premier élément qui propose de prendre les CHF 2'500'000.- pour amortir la salle et dans un deuxième temps une demande de créer des réserves sur le compte affecté. Je laisserai répondre mon collègue sur ce deuxième point. Pour ce qui concerne les CHF 2'500'000.-, ça fait un moment qu'on met en réserve des montants donc je pense qu'à un moment donné il faut quand même les utiliser surtout que ces réserves sont comptables, ce n'est pas de la monnaie sonnante et trébuchante, il faut donc qu'on réduise un peu ces réserves parce qu'on arrive aussi, d'un point de vue technique comptable, à un point un peu difficile de maintenir des réserves qui sont là mais pour lesquelles le cash n'est pas forcément couvert. A partir de là je pense qu'il est important de réduire ces réserves qui ont été faites pour des travaux futurs or ces travaux sont là.

- M. C. Vigerat : La deuxième partie concerne les comptes affectés. Cela a déjà été mentionné ce soir par rapport au traitement des eaux usées par la création d'une STEP régionale. Il est bien clair qu'il s'agit d'une dépense importante qui devra se faire dans la région ces prochaines années, la projection est vraisemblablement entre 2028 et 2032 en sachant que les subsides n'existeront plus au-delà de 2040. Maintenant le mode de financement à l'heure actuelle ne va vraisemblablement pas partir sur une facturation du coût de construction répartie par habitant. Ce sera un mode de financement sous la forme d'une SA, mais avec une indépendance d'emprunt qui sera mise sur pied, ça c'est le premier point. Le deuxième point : on est dans des comptes affectés donc c'est clair qu'il va falloir pouvoir financer ce qui est nécessaire, le strict nécessaire, mais les coûts de fonctionnement doivent être couverts par le compte affecté. Si je reprends le compte des égouts, à l'heure actuelle, il est clair que le jour où une station d'épuration régionale verra le jour, la taxe devra être adaptée en conséquence. Selon les estimations actuelles, ce ne sera pas une augmentation des coûts actuels d'épuration de 10 ou 20%, c'est un facteur de X 2, il y aura des incidences sur le coût de fonctionnement. Autre compte affecté : le traitement des eaux : nous en avons parlé quelquefois au Conseil, on a une petite épée de Damoclès qui a vu le jour depuis plus d'un an, sous la forme de métabolites de chlorothalonil. Là aussi nous avons présenté à la Commission des finances une dépense, un investissement, de l'ordre de CHF 1'000'000.- avant 2030 pour traiter ou préparer quelque chose pour traiter notre eau potable. A l'heure actuelle nous n'avons pas d'obligation de le faire, on ne sait pas quels traitements peuvent être adaptés à notre infrastructure mais c'est quelque chose qu'on va certainement devoir prendre en compte ces prochaines années. Là aussi c'est un compte affecté. Si on a l'obligation de faire

un tel traitement on sera obligé d'adapter le coût du m3 en conséquence.

- M. J. Fernandez : Est-ce que M. F. Magnollay pourrait nous préciser ce qu'il entend par son allusion de tout à l'heure lors de son intervention sur le fait que le projet n'est pas à maturation ?

- M. F. Magnollay : J'ai parlé de fromage tout à l'heure. On dit qu'un fromage est arrivé à maturation quand il est bon, quand il a du fruité, quand il est magnifique en bouche. Je vous ai aussi dit que c'était un ressenti au sein de la Commission des finances et je vous ai aussi dit que cela n'avait rien à voir avec la finance. Les membres de la Commission des finances ont le sentiment, peut-être encore ce soir, que la Municipalité a bien fabriqué, construit, imaginé ce projet. Elle l'a tellement bien fait qu'elle a peut-être oublié de communiquer. Et les sept membres de la Commission des finances ont eu le sentiment d'être moins imprégnés de ce projet, on n'a pas eu toutes les informations qu'on aurait voulu. Je me souviens d'une séance dans cette salle à cause de la pandémie, où l'architecte nous parlait trop loin du micro pour le comprendre, nous n'avons donc rien compris de toutes ses explications. C'est un vrai scandale, personne n'a rien dit, on a peut-être imaginé qu'à une autre occasion on aurait des informations pour que nous aussi on s'excite parce que c'est un projet excitant, oui les jeunes, je suis d'accord avec vous et je comprends tout à fait tous les besoins qui sont exprimés. C'est cela que j'ai voulu relever M. le Syndic, en parlant de la maturation, alors peut-être que ce ressenti n'est valable que pour nous sept. Permettez-moi de revenir sur la question qui a été posée à propos du rapport de la Commission sur la constitution des réserves. Je lis ce qui est mentionné : « La Commission des finances suggère vivement à la Municipalité de constituer des provisions liées aux comptes affectés dont la couverture financière doit être existante », vous avez bien compris car le Syndic l'a aussi dit tout à l'heure : des CHF 2'500'000.- qui vont être prélevés au bilan, il n'y a pas un franc de l'autre côté à l'actif donc c'est très bien de les utiliser mais au futur nous allons revoir tout notre système de canalisations lors de la création de la STEP car toutes nos eaux usées partent actuellement à St-Prex. On dit aujourd'hui que la STEP future sera probablement sur les hauts d'Allaman, je n'ai pas besoin de vous dire ce qu'on devra faire, les conduites qui vont à St-Prex ne débouchent pas à Allaman.

- M. L. Magnollay – Président : Merci M. Magnollay, peut-être que le débat de la STEP peut être reporté, restons concentrés sur notre salle triple.

- M. M.-O. Christinat : La Commission, dont je fais partie, a trouvé ce projet à maturation, elle a eu accès à tous les documents. Dans la Commission nous avons un spécialiste des questions énergétiques, un électricien, plusieurs corps de métier sauf un sanitaire pour voir si CHF 56'000.- pour des sèches cheveux c'était juste ou pas. La Commission a soigneusement étudié le projet en trois séances, la Commission des finances a eu sept séances mais sur deux projets.

Comme le dit notre rapport, nous avons été impressionnés par la qualité du travail fourni et du préavis.

- M. R. Corthay : La Commission des finances vient de nous dire qu'il n'y a que ce qu'il y a d'écrit qui est juste donc dans leurs conclusions ils indiquent : « pour la construction, de nombreux éléments doivent encore être définis pour la réalisation de la salle multisports. Exemple plan d'exécution. Cela pourrait conduire à des travaux de régie fort coûteux. » La Municipalité s'est probablement mal exprimée lors de la séance avec la Commission quand nous avons expliqué que les plans d'exécution sont compris dans le cahier des charges de l'entreprise générale, sous CFC 29 honoraire pour un montant hors taxe de CHF 1'393'008.-, document remis à la Commission des finances. Ces honoraires comprennent des honoraires d'entreprise générale et des spécialistes mandatés par l'entreprise générale : architectes, ingénieurs civils, ingénieurs électriciens, ingénieurs CVS, ingénieurs sanitaires, architectes paysagistes, géomètres, géologues. Le cahier des charges respecte les recommandations SIA en la matière.

- M. A. Magnollay : Une remarque pour commencer : une déception de ma part que notre Conseil se prononce sur un projet dont sur les quatre plans qu'on a reçus car concernant la salle de la mise à l'enquête et non pas la salle Macolin. Ça aurait été opportun de nous fournir les plans de l'objet sur lequel on vote. Ma deuxième question : dans les conclusions du préavis, la Municipalité nous parle d'un soutien à l'économie régionale, pourriez-vous nous donner quelques précisions sur l'entreprise adjudicatrice qui est j'imagine de la région et sur les garanties que vous avez pu avoir concernant la provenance régionale de la sous-traitance ?

- M. J. Fernandez : Quand vous allez sur les marchés publics le choix ne vous appartient pas pour les sous-traitants, vous ne pouvez pas imposer avec qui vous voulez travailler, il faut être conscient de ça. Par contre, ce qu'on peut vous dire c'est que, dans l'entreprise adjudicataire, il y a pas mal d'entreprises de la région dedans mais on ne peut pas exiger sur les marchés publics avec qui on veut travailler. Ce sont des marchés ouverts, on aurait pu avoir une entreprise de France qui aurait proposé ses offres. Au vu des montants qui sont en jeu, il s'agit de marchés européens. Les marchés publics sont très standardisés.

- M. A. Magnollay : Je remercie le Syndic pour sa leçon sur les marchés publics. Ce qui est écrit dans vos conclusions du préavis municipal c'est que c'était l'occasion de faire un soutien à l'économie régionale, d'où ma question qui n'était en rien sur les marchés publics.

- M. L. Magnollay – Président : Comme personne ne souhaite plus prendre la parole il est gentiment temps de clore cette discussion. Proposition a été faite de prendre la décision à bulletin secret, pour que ceci soit effectif, il faut que cette proposition soit appuyée par un cinquième des membres, soit dix personnes. Qui soutient ce vote à bulletin secret? Je constate que le minimum est largement atteint et si vous l'acceptez nous ferons par bulletin secret uniquement le point

un, est-ce que cela vous convient ? Apparemment c'est le cas, je demande donc à l'huissier de distribuer les bulletins.

- M. J. Fernandez : J'aimerais juste intervenir encore une fois si vous le permettez. Vous allez entreprendre un vote extrêmement important pour la Commune, mais il faut aussi se rendre à l'évidence que votre vote porte sur un ensemble de choses, d'infrastructures qui sont comprises dans ce projet mais selon le vote qui sortira des urnes, puisque vous avez souhaité le faire par bulletin secret, il faudra aussi trouver d'autres solutions au cas où votre vote serait négatif. Le restaurant scolaire est une obligation si on veut par la suite pouvoir passer à l'horaire continu, cela aura un coût si on doit le faire à part de ce projet, entre CHF 2'500'000.- et CHF 3'500'000.- ; le football, on a déjà parlé de ce projet éventuel de vestiaire de football il y a déjà quelques années en arrière, cela représentait entre CHF 1'500'000.- et CHF 2'000'000.-. La rénovation des aménagements des Communaux sera à faire de toutes manières car la station de pompage à l'âge de ses artères, donc quelques millions de plus. Et in fine, on a un besoin pour le sport et le sport scolaire notamment puisqu'on a l'obligation d'avoir trois périodes de gymnastique offertes à nos élèves, notre salle actuelle ne le permet pas, on les transporte à gauche ou à droite. Si on doit reconstruire pour pallier cette obligation, cela aura aussi un certain coût pouvant aller jusqu'à CHF 5'000'000.- ou CHF 6'000'000.-. La problématique pour ceux qui ont lu les journaux, c'est que le Canton, pour Marcelin, pour une salle double, a estimé le coût à CHF 10'500'000.-. Voilà vous avez en mains tous les éléments pour un projet qui est important pour notre société, qui est important pour notre Commune et pour lequel le besoin existe et pour lequel le besoin social sportif est en votre pouvoir et entre vos mains. Merci.

Votation

1.- d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de construction d'une salle multifonctions composée d'une salle de gymnastique triple, d'un restaurant scolaire avec cuisine professionnelle et de vestiaires extérieurs sur la parcelle no 558 «Les Communaux » ;

Accepté à la majorité (37 oui, 8 non, 3 blancs)

2.- d'allouer le crédit total de CHF 14'525'000.- pour financer ces travaux ;

Accepté à l'unanimité

3.- d'autoriser le financement d'une partie des travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune et d'emprunter le solde de cette somme auprès d'établissements financiers aux meilleures conditions du moment ;

Accepté à l'unanimité

4.- d'autoriser la Municipalité à amortir ces travaux par les subsides attendus, par un prélèvement de CHF 2'500'000.- du compte « réserve pour travaux futurs » et le solde sur une durée maximale de 30 ans ;

Accepté à l'unanimité

5.- d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Accepté à l'unanimité

- M. J. Fernandez : Je vous adresse les remerciements de la Municipalité, le travail commence, il est important. Merci aussi pour l'avenir de cette Commune et les Jeunes de cette Commune, mais aussi pour les personnes plus âgées qui pourront avoir des cours ou autres dans cette nouvelle salle. C'est un ensemble de choses qui va pouvoir se développer et puis également l'aspect social et culturel de la salle polyvalente va pouvoir avoir un développement différent. Merci beaucoup pour votre vote.

- M. L. Magnollay – Président : Merci. Nous avons maintenant une future salle, il faut encore l'équiper, nous passons donc au point suivant.

6. Préavis 1/2021 Relatif à une demande de crédit de CHF 1'338'000.- pour rénover et aménager les infrastructures sur le site "Les Communaux"

- M. V. Payot lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc en tant que rapporteur.

- M. L. Magnollay – Président : Merci M. Payot. Une petite différence avec les conclusions municipales, au niveau du numéro du point 5 qui est écrit dans le préavis municipal en tant que point 6, mais je suppose que c'est une erreur ? C'est apparemment le cas.

- M. J.-L. Rochat lit les conclusions du rapport de la Commission des finances en tant que rapporteur.

- M. L. Magnollay – Président : Merci M. Rochat. Les conclusions des deux Commissions sont identiques à celles de la Municipalité donc nous sommes d'accord. J'ouvre la discussion, y a-t-il des questions ?

- M. V. Payot : J'ai une remarque à propos de la Commission des finances, vous m'excuserez c'est la deuxième fois ce soir. A la page 2 de son rapport, alinéa 5, la Commission des finances s'étend sur un domaine qui n'est pas financier. J'aimerais donc lui rappeler l'article 41 alinéa 3 de notre règlement qui précise que pour tout préavis examiné parallèlement par une Commission ad hoc ou thématique, l'examen de la Commission des finances porte sur tout aspect d'ordre financier de la dépense ou de la recette. Merci.

- M. T. Creteigny : J'ai eu de la peine à comprendre toute cette histoire de RCP, à quoi cela sert-il de relier des bâtiments qui ont déjà du panneau solaire en surabondance. Dans quelle mesure va-t-on pouvoir se transférer de l'électricité de manière utile ? Quand on avait le projet de construire des batteries afin de stocker l'électricité pour pouvoir la réutiliser nous-même, je comprends tout à fait, mais cette histoire de réseau... Ici on parle de charger des voitures mais c'est vraiment anecdotique à mon avis. Donc à quoi cela sert-il ? Arriveriez-vous à m'expliquer quel sera le total de l'autoconsommation qu'on va pouvoir atteindre avec ce RCP ?

- M. C. Viquerat : En fait le RCP, cette communauté de consommation, permet de pouvoir regrouper au sein d'un seul endroit toutes les productions et toutes les consommations d'énergie. Alors dans le cadre de la salle multifonctions, il y a un moment donné où il y aura pendant la journée de fortes consommations, typiquement à midi. Selon les estimations, et la saison, on va avoir assez de production solaire sur le site pour pouvoir alimenter cette cuisine mais les équipements sur la salle elle-même ne suffiront pas pour y répondre, cela permet d'optimiser l'autoconsommation de courant généré sur place entre multiples bâtiments. Je vais plus loin, un bâtiment comme la voirie, comme le tennis, n'a pas de panneau solaire, donc cela permet de pouvoir autoconsommer localement. Le dernier point concerne la tarification car en fait on a aujourd'hui la possibilité d'acquérir du courant à un prix favorable « gros consommateur » pour les Communaux I et II par contre on n'a pas ces tarifs là pour les autres bâtiments. Le fait de regrouper le tout, pendant les périodes creuses de production photovoltaïque, nous pourrions acquérir de l'électricité à un prix inférieur, au tarif « gros consommateur ».

- M. T. Creteigny : Je comprends qu'on pourra fournir de l'électricité au tennis mais enfin l'éclairage par exemple n'est pas significatif. Je ne vois pas bien comment on arrive à rentabiliser ce genre d'investissement. Si vous me dites que c'est le cas je veux bien vous croire, mais est-ce qu'il y a une étude quantitative qui a été faite ?

- M. C. Viquerat : Je n'ai plus les chiffres exacts en mémoire mais vous avez déjà la première partie qui est de transformer ce bâtiment-ci au niveau du tableau électrique de façon à pouvoir autoconsommer l'énergie produite sur le toit de ce bâtiment. Il a été estimé que le fait de faire ce point-là permettait d'autoconsommer à peu près 30% de l'énergie produite sur le toit de ce bâtiment. En regroupant les différents bâtiments, nous obtenons une estimation d'augmentation d'autoconsommation de la production totale d'énergie de l'ordre de 15% et ce sans ajout de matériel particulier de stockage pour une utilisation ultérieure de cette énergie. Financièrement c'est un grand débat. En termes de CO2 ça peut se justifier.

- M. T. Creteigny : Merci pour ces chiffres.

Votation

1.- d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux des chantiers de rénovation et d'aménagement des infrastructures sur le site des Communaux suivant :

- Collecte des eaux usées des Communaux,
- Sous-station électrique et raccordements privés pour RCP,
- Renouvellement conduite gaz et éclairage public jusqu'au bâtiment de la voirie,
- Extension réseau d'eau pour protection incendie,
- Raccordements salle multifonctions ;

Accepté à l'unanimité

2.- d'allouer le crédit total de CHF 1'338'000.- pour financer les travaux de collecte des eaux usées pour un montant de CHF 557'345.-, les travaux d'extension du réseau d'eau pour un montant de CHF 151'942.- et le solde des travaux d'aménagements des Communaux pour un montant de CHF 628'713.- ;

Accepté à l'unanimité

3.- d'autoriser le financement de tout ou partie des travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment ;

Accepté à l'unanimité

4.- d'autoriser la Municipalité à amortir les travaux de collecte des eaux usées pour un montant de CHF 557'345.- par un prélèvement du compte affecté Egouts l'année qui suit l'achèvement de ces travaux, les travaux d'extension du réseau d'eau pour un montant de CHF 151'942.- par un prélèvement du compte affecté Eau l'année qui suit l'achèvement de ces travaux et le solde des travaux d'aménagements des Communaux pour un montant de CHF 628'713.- sur une durée maximale de 30 ans ;

Accepté à l'unanimité

5.- d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires ;

Accepté à l'unanimité

7. Motion déposée par M. N. Plumey « Offrir aux habitants d'Etoy une variante de transports par une mobilité douce » :

- M. L. Magnollay – Président : Alors une motion comment ça se passe ? Tout d'abord nous allons écouter M. N. Plumey défendre sa motion, ensuite nous devons tous décider si cette motion est recevable. Il y a possibilité de demander au Bureau de préavis sur cette question s'il y a un doute de recevabilité. Si nous déclarons cette motion comme recevable nous passerons en phase 2 où nous pourrons statuer sur cette motion. Nous aurons à ce moment-là deux possibilités : soit de prendre en considération et de l'envoyer à la Municipalité, soit si on veut la compléter ou si le Conseil veut donner un autre corps à cette motion, nous pourrons nommer une Commission qui sera chargée de l'étudier avant de l'envoyer à la Municipalité évidemment.

- M. N. Plumey : L'objet de ma motion ce soir est d'offrir aux habitants d'Etoy une variante de transports par une mobilité douce. L'objectif est de donner aux habitants une possibilité de rejoindre les axes principaux ferroviaires, que ce soit la gare d'Etoy ou celle d'Allaman, sans utiliser sa voiture ; de donner une variante aux déplacements en bus et à leurs horaires fixes ; de donner une liberté de pouvoir se déplacer sans un horaire précis, améliorer la liaison Etoy-Aubonne en direct ainsi qu'Etoy-Allaman. Alléger peut-être les charges des ménages en n'ayant plus l'obligation d'avoir une voiture et en ayant la possibilité d'utiliser les transports publics avec plus de flexibilité. Pourquoi j'ai fait cette petite motion ? C'est pour saisir une opportunité, peut-être la forcer, qui est parue le Journal de Morges vendredi dernier : Aubonne en collaboration avec la SEFA, a déployé une flotte de vélos électriques dans sa commune pour donner aux habitants une flexibilité de déplacement entre le bourg et la gare. Pour ce faire, ils ont fait une flotte de vélos qui peuvent vraiment être pratiques, à la portée de tout le monde, en libre-service, vous payez quelque chose comme 15 ou 25 centimes le km je crois, il faut relire l'article pour être sûr du tarif. Ils sont dans une phase d'essai, la SEFA s'investit là-dedans, on est aussi membre et consommateur de la SEFA alors peut-être qu'il y aurait une opportunité de développer ceci. J'ai souvenir qu'il y a une Commission de gestion, dans les années 2005, qui avait déjà émis l'idée d'un « bike sharing » entre le village et la gare. A l'époque, le vélo électrique n'était pas très répandu, mais aujourd'hui pour ceux qui l'utilisent, c'est un moyen de transport super agréable et qui est vraiment très bien. Ma demande est que notre Municipalité à l'aide d'une Commission ad hoc, comme notre Président vient de nous expliquer le processus, étudie cette possibilité de joindre ou de discuter du projet avec notre commune voisine Aubonne.

- M. L. Magnollay – Président : Merci M. Plumey pour cette motion. Pour être recevable une motion doit être compréhensible et qu'elle corresponde une compétence du Conseil communal donc pour moi, jusqu'à ce point, elle est tout à fait recevable mais je vous écoute si quelqu'un veut prendre la parole.

- M. V. Payot : Je vous rappelle qu'il existe une Commission mixte Municipalité – Conseil communal concernant l'économie durable et que c'est tout à fait dans ses attributs de traiter ce genre de sujet. Est-ce qu'il ne serait pas bien peut-être d'adresser cette motion à cette Commission pour qu'on puisse mettre ça en place ?

- M. L. Magnollay – Président : Merci, en principe une motion va directement à la Municipalité pour étude, cette dernière peut déléguer à la Commission durable son étude mais c'est dans la compétence de la Municipalité pour moi. Nous en sommes à parler de la recevabilité, on ne statue pas encore sur le fonds de la motion.

- M. C. Furer : Je remercie M. Plumey pour sa motion, c'était un article qui était intéressant, notez toutefois qu'il faudrait avoir un permis de conduire je crois pour emprunter ces vélos. Question recevabilité, je n'ai pas très bien compris ce qui serait inclus dans cette motion. J'ai entendu beaucoup de choses comme des connexions directes jusqu'à Allaman, Etoy, Aubonne, des bus avec des horaires différents... je n'ai pas bien compris le périmètre de cette motion donc si on veut l'envoyer à la Municipalité, il faudrait peut-être qu'elle soit un peu plus claire.

- M. N. Plumey : Le périmètre de cette motion serait de laisser la liberté d'avoir des vélos électriques en libre-service à un prix très raisonnable à disposition de tous les habitants et usagers de la Commune car cela peut aller à l'extérieur d'Etoy.

- M. L. Magnollay – Président : Oui il faudrait peut-être effectivement rajouter une clarification sur la motion telle qu'elle a été écrite pour que ce point soit bien en évidence, mais ça c'est un détail.

- M. J. Fernandez : Merci M. le Conseiller pour cette motion. Maintenant peut-être quelques informations concernant le VLS Aubonne. Ce VLS Aubonne a été aussi discuté dans le cadre de Littoral Parc, pour l'instant nous ne sommes pas entrés en matière. Il y a une chose qui devra être faite également c'est de mutualiser les choses avec les entreprises, cela sera extrêmement important non seulement pour les habitants mais également pour la zone d'entreprise. Une problématique pour cet essai, qui est sur Aubonne, et que je salue bien entendu, c'est le type de vélo. Actuellement ce sont des vélos qui roulent à 45 km/h, ce qui veut dire qu'il faut un permis et tout le monde ne peut pas l'utiliser, ce qui est une contrainte. Depuis quelques temps, depuis Etoy nous aimerions avoir un parcours alternatif pour aller à la gare d'Allaman, le but n'est pas de prendre le Coulet et de monter, car je pense que la route n'est pas appropriée et légèrement dangereuse par contre l'idée est de passer à travers les vignes dites du « Château d'Allaman » à la sortie de notre piste cyclable pour rejoindre la gare, ce qui serait un parcours bien plus facile, bien plus sympa et bien plus sécurisé donc c'est là-dessus qu'on travaille mais évidemment qu'on avait aussi pensé à avoir des vélos en libre-service dans le village pour aller à la gare. Cela rentre dans la perspective de développement durable et dans le rapport qu'on avait créé sur ce point. C'est une motion bienvenue. Au niveau des transports publics, c'est une autre paire de manches : pour ce qui est des transports régionaux, d'autres

problèmes se posent, nous allons travailler dessus pour trouver de nouvelles solutions. Il y a eu une amélioration avec la fameuse ligne 724 qui va normalement être encore améliorée sur l'horaire 2022, j'attends des réponses là-dessus, mais c'est vrai que ce n'est pas simple de coordonner la 722 sur la 724 et sur le train, cela demande passablement de travail, ce dernier étant en cours avec la DGMR et auprès du groupe de travail de la zone 1 de l'ARCAM qui planche également sur cette problématique-là. Cette motion nous conforte sur ce que nous sommes en train de préparer. Merci.

- M. C. FÜRER : Je suis désolé mais quand j'ai demandé à M. Plumey de préciser le périmètre de sa motion il nous a indiqué qu'il s'agissait de vélos et là M. le Syndic nous reparle de transports. Est-ce qu'il faudrait qu'on écrive plus précisément cette motion maintenant avant de décider si elle est recevable ?

- M. L. Magnollay – Président : Je pense qu'elle laisse beaucoup de latitude à la Municipalité pour parler de mobilité. Le thème « offrir aux habitants d'Etoy une variante de transport par une mobilité douce » laisse finalement toute la latitude à la Municipalité d'y répondre par des patins à roulettes, par des planches à roulettes, par ce qu'on veut. A eux de réfléchir à tous les moyens de transport de mobilité douce actuels pour essayer de faciliter le déplacement des citoyens d'Etoy si j'ai bien compris M. Plumey ? C'est le cas.

Votation

- de considérer cette motion comme recevable et de l'envoyer à la Municipalité pour qu'elle donne une réponse dans les six mois.

Acceptée à l'unanimité

8. Propositions individuelles :

- Mme. I Golay : Je tenais à vous présenter mes excuses parce qu'en relisant le dernier PV je n'ai pas compris ce que j'ai dit donc je vous invite à ne pas relire ce que j'ai dit et je vous promets que d'aventure je ferai plus attention en prenant la parole. Merci.

- M. C. Delétra : Une question pour la Municipalité : il y a de ça quelques séances, voire quelques années, j'avais déposé une motion pour faciliter l'accès à l'église aux personnes à mobilité réduite. Je voulais savoir si vous aviez pu avancer sur le sujet.

- M. J.-M. Schlaeppli : Le sujet est toujours d'actualité, nous avons eu quelques soucis avec les monuments historiques par rapport aux démarches qu'on pensait entreprendre. Une nouvelle solution s'offre à nous avec un système de montage ascenseur des personnes à mobilité réduite du côté droit de l'église sur la parcelle privée, c'est en cours et en discussion. Nous avons avancé il y a de ça un mois.

- M. L. Magnollay – Président : Merci, nous aurons donc un monte-charge mais plus de pasteur pendant quelques temps.

- M. M.-O. Christinat : La même question pour le règlement sur la publicité – et sur l'éclairage.
- M. C. Viquerat : Je tiens tout d'abord à vous remercier tous pour la décision de ce jour car cela va nous permettre de libérer un peu de temps pour justement terminer la proposition par rapport à ce règlement des publicités et éclairages.
- M. B. Cuanoud lit sa lettre de démission du fait de sa nomination au poste de Préfet du District de Morges. Le Président le félicite pour sa nomination sous les applaudissements.

Séance levée à 22h00

Prochaine séance :
21 juin 2021

Le Président

Luc Magnollay

La Secrétaire

Fanny Gantin

